

H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z AA AB



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction
Départementale
de l'Équipement
Meurthe-et-Moselle

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Carte de synthèse
échelle 1/160.000e



BDCaro I.G.N.
Ressources (5 classes) et contraintes (3 classes) voir
Mai 2000

Légende :

RESSOURCES :

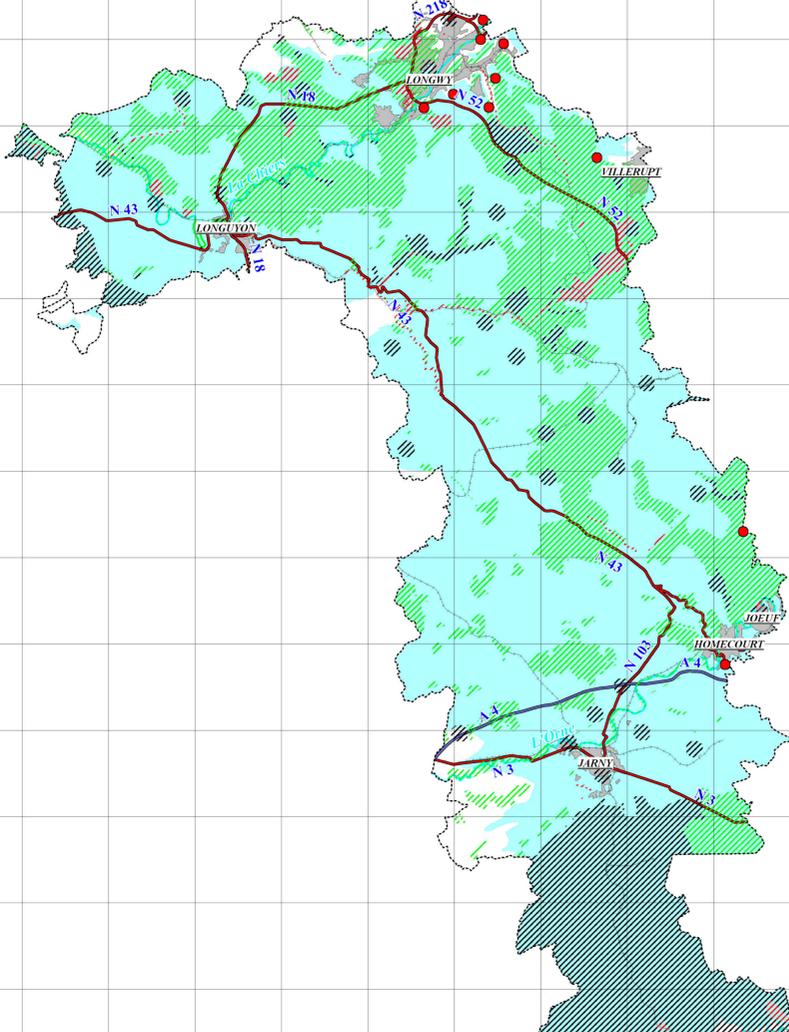
- Alluvions anciennes et récentes
- Calcaires tendres
- Calcaires durs
- Grès Vosgiens et du Rhétien
- Laitiers + Eruptifs

- Exploitations de laitiers
- Carrières d'alluvions
- Carrières de calcaires

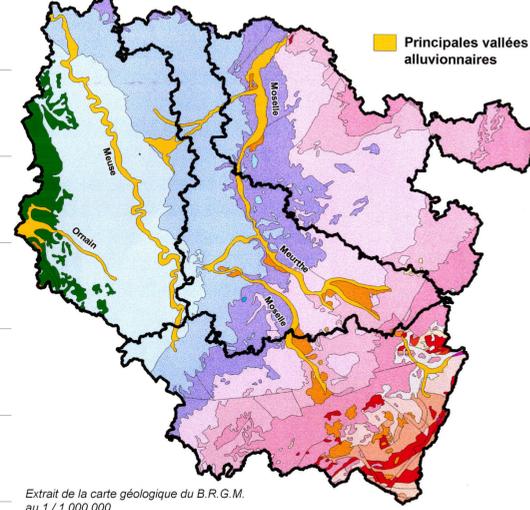
- Anciennes carrières d'argile
- Carrières de Marne

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES :

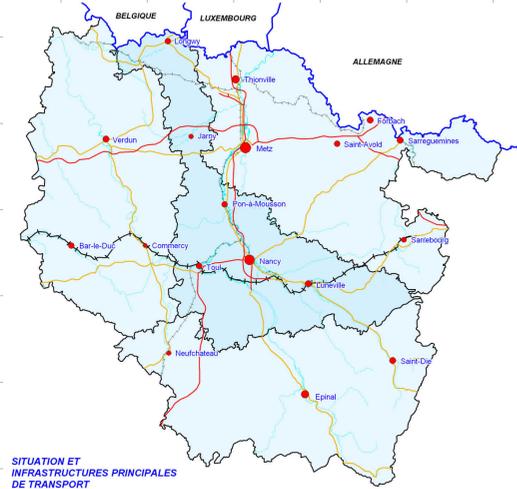
- Catégorie 1 :**
Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement et interdisant l'exploitation de carrières à ce titre.
- Sections de rivières où existent des zones de mobilité résiduelles (représentation symbolique)
- Catégorie 2 :**
Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection et où notamment les exploitations de carrières ne pourraient être autorisées qu'exceptionnellement.
- Catégorie 3 :**
Espaces bénéficiant d'une délimitation et de protections juridiques au titre de l'environnement et qui n'entraîne pas l'interdiction des carrières.



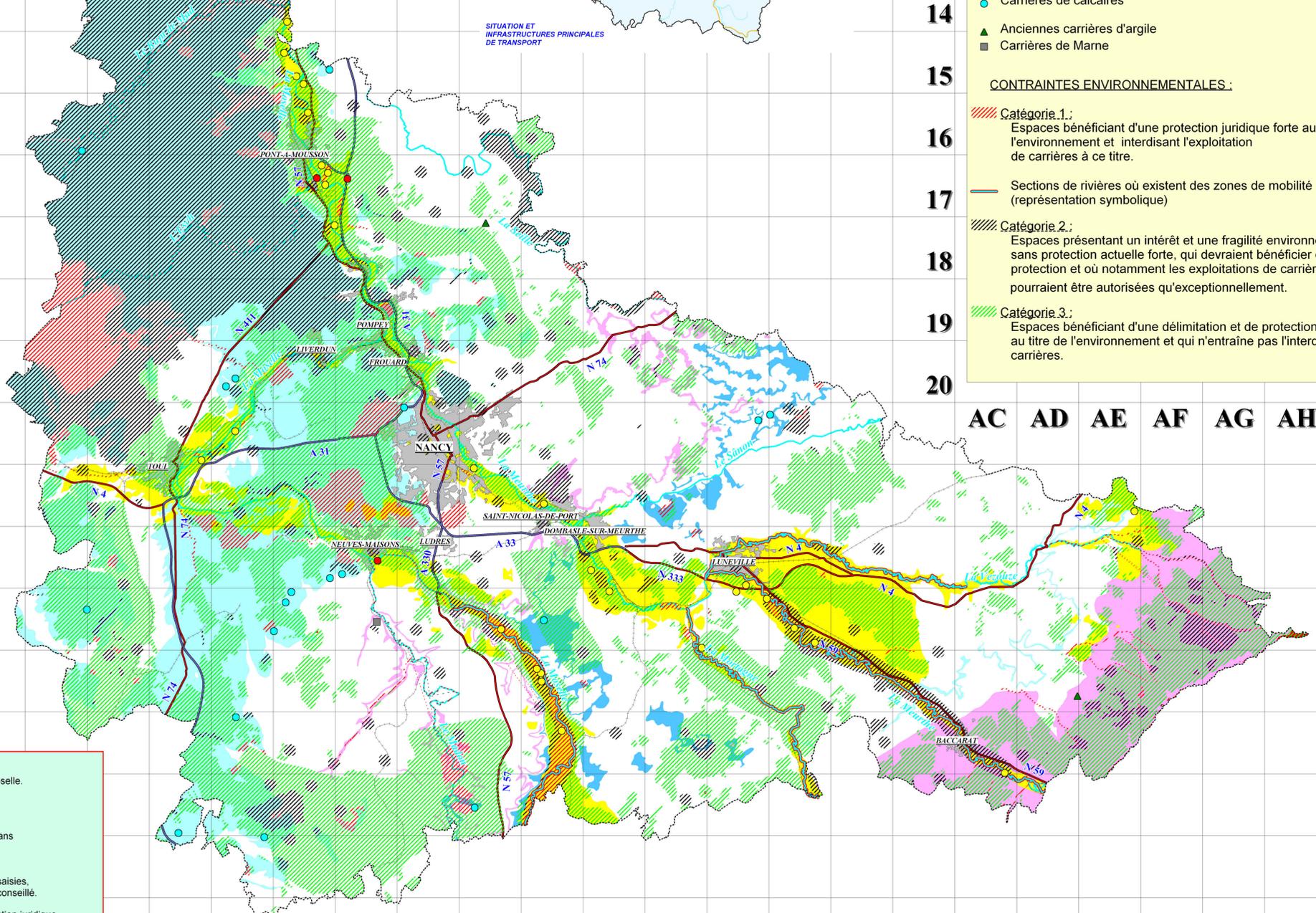
LES RESSOURCES ALLUVIONNAIRES EN LORRAINE



Extrait de la carte géologique du B.R.G.M.
au 1 / 1.000.000



SITUATION ET
INFRASTRUCTURES PRINCIPALES
DE TRANSPORT



AC AD AE AF AG AH AI

21

22

23

24

25

26

27

28

29

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Cette carte fait partie du Schéma Départemental des Carrières de Meurthe-et-Moselle.
(loi n°93.3 du 4 janvier 1993)

Elle prend en compte les données disponibles à la date du 1er janvier 1999.

Cette carte illustre les principales contraintes environnementales et ressources sans
prétendre à l'exhaustivité.
Pour plus de précisions, se reporter au rapport du schéma.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies,
l'agrandissement à des échelles autres que celle nominale de 1/160.000e est déconseillé.

Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection juridique.

Cette carte est un document de politique générale, instrument d'aide à la décision administrative.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.